

FLASH EDT Midi-Pyrénées

Extrait bulletin Printemps 2010

EDITO du président de l'UREDT Midi-Pyrénées Jean-Claude GASC

Le 30 mars 2010, l'Union Régionale des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux de Midi-Pyrénées a élu son nouveau président.

On peut tout reprocher à un président sortant, pourtant les candidats, à ce poste, ne font pas légion.

Si, j'ai accepté la présidence de l'Union Régionale Entrepreneurs Des Territoires (UREDT), c'est que je crois encore que l'on peut défendre notre profession.

Nous devons, en premier lieu, être unis pour faire face à toutes les contraintes nouvelles de tous les jours. Pour cela, les entrepreneurs des territoires doivent communiquer entre eux, en toute loyauté et transparence. Les mensonges, les arnaques, les camouflés ne servent à rien : tôt ou tard la profession toute entière sera au courant de la supercherie.

Ensuite, il ne faut pas se tromper d'interlocuteur:

- un collègue entrepreneur des territoires est un concurrent légal 0 un agriculteur peut être un client
- une CUMA est une coopérative et s'adresse donc à des adhérents, et qui dit adhérent, dit parts sociales
- une fraude est commise par une CUMA qui confond adhérent avec client ou par un exploitant agricole, faisant des travaux pour tiers, sortant de la tolérance.

Nous devons aussi accepter les évolutions de l'économie et nous y adapter. Pour s'adapter, il faut anticiper. Pour anticiper, il faut être à l'écoute permanente de toutes les évolutions présentes et futures.

C'est, dans ce but, qu'un bureau, avec une déléguée régional a été mis en place.

Toutes vos doléances, vos questions, doivent passer par votre président départemental, ou son secrétariat, qui en fera part à l'Union Régionale.

Vous êtes chef d'entreprise, arrêtez de croire que les autres feront les choses à votre place, c'est incohérent avec votre profession.

Posez les vraies questions aux vrais interlocuteurs, soyez entreprenants.

Je ne vous apprendrai pas que le nerf de la guerre est le même pour tout (l'argent).

Plusieurs solutions permettent d'abonder le budget pour faire fonctionner une Union Régionale.

Solutions 1: monter des dossiers et recevoir en échange des fonds (perte de temps pour la déléguée régionale et risque de contraintes futures supplémentaires supportées par la profession)

Solution 2: les sponsors, peu nombreux par les temps qui courent : des sommes appréciables, et je les en remercie, mais toujours insuffisantes.

Solutions 3 : les cotisations

Elles sont toujours trop chères de votre point de vue, or il y a trois façons d'augmenter la part de cotisations dans le budget de l'Union Régionale.

1- Augmenter le nombre de cotisants

2- Augmenter le montant de la cotisation

3- Augmenter le nombre de cotisants et le montant de la cotisation.

Sachez que plus les solutions 2 et 3 seront mises en application, plus le temps de la déléguée régionale sera utilisé pour les dossiers de défense de notre profession. L'inverse fera de l'Union Régionale une organisation professionnelle inerte et donc inutile.

Je veux une Union Régionale forte, avec une liberté de pensée et de parole, pouvant dire NON si nécessaire.

Le président de l'UREDT Midi-Pyrénées

Jean-Claude GASC

OSEO

Le directeur régional adjoint d'OSEO a pu prendre connaissance des besoins et caractéristiques des entreprises de travaux, suite à son entrevue avec M. DESAIVRES.

OSEO intervient tout au long de la vie des entreprises: création, rachat, développement, difficulté de trésorerie. Plus particulièrement, son champ d'intervention est la garantie des prêts.

Seul le banquier peut contacter OSEO, sur votre demande. Avec ce dispositif, votre banque ne peut demander une hypothèque sur les biens personnels du dirigeant, et la caution ne peut excéder 50%.

Les entreprises pouvant bénéficier de ces garanties, sont:

- les entreprises avec un chiffre d'affaire supérieur à 750 000€ pour les codes NAF commençant par 01. et 02.,
- toutes les entreprises avec les codes NAF 02.20Z et 02.40Z, quelque soit leur chiffre d'affaire.

Le coût engendré dépend de la finalité d'intervention d'OSEO. Votre banquier pourra vous apporter de plus amples informations.